



Mairie d'AUSSAC-VADALLE
61, Rue de la république
16560 AUSSAC-VADALLE
Tél : 05 45 20 61 60
Fax : 09 72 31 00 94

CONTRAT DE LOCATION pour le centre socioculturel

Entre la commune d'Aussac-Vadalle, représentée par son Maire, Monsieur Gérard LIOT
d'une part,
et

Madame CARTIER Mathilde, domiciliée 1, rue du Chêne Vert 16600 MAGNAC SUR TOUVRE
d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

Madame CARTIER Mathilde loue le centre socioculturel de 17h00 à 20h45 tous les jeudis du mois de septembre 2023 à juin 2024, **grande salle** (Selon délibérations n° 2015_38_5 du 16 septembre 2015 et n° 2021_10_2 du 07 décembre 2021).

	Habitants de la commune			Associations de la commune	Habitants hors commune			Auto-entrepreneurs Activité culturelle ou sportive
	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle	Gratuit Dans la limite d'un nombre de réservation annuelle	Grande Salle	Cuisine	Petite Salle	Grande et petite salle
1 ^{er} jour	90	20	30		180	70	80	15,00 €
Jour sup.	50	10	20		90	40	50	Mensuel
								1 journée/hebdo.

Dans tous les cas une attestation d'assurance responsabilité civile valide est obligatoire.

Le montant de la location doit être versé à l'ordre du Trésor Public (15,00 € x 10 mois = **150,00 €**).

Pas de dépôt de caution.

Date & Heure de la prise en charge : **jeudi avant chaque séance**

Date & Heure de la remise à disposition de la commune : **jeudi après chaque séance**

Objet de la location : Séances de Zumba

Madame CARTIER Mathilde déclare avoir pris connaissance du règlement et tarifs annexés au présent contrat.

Lu et Approuvé
Le locataire

Le Maire,
Gérard LIOT

Il est strictement interdit de modifier les dispositifs de lutte contre l'incendie.

Les produits d'entretien sont à la charge du locataire.

Les locataires sont informés que le centre socioculturel est loué conformément aux informations du présent imprimé. L'inexactitude des informations fournies entraîne la responsabilité du locataire. La commune d'Aussac-Vadalle se réserve tous droits de poursuite pénale et civile.